

## DECISION DU MAIRE 2023/004

Madame la Maire de Bourbon-Lancy

**OBJET :**

**Demande de soutien financier au titre de l'AAP « grandir en milieu rural » de la MSA Bourgogne**

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame la Maire pour demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions,  
Vu le projet de la ville de Bourbon-Lancy pouvant faire l'objet d'un dépôt de demande de subvention au titre de l'appel à projets de la MSA Bourgogne « grandir en milieu rural »  
Considérant que ce projet représente un engagement financier et qu'il est nécessaire pour la Commune de solliciter toutes les subventions pouvant être allouées pour la réalisation de ce projet,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** De solliciter une subvention au titre de l'appel à projets « Grandir en milieu rural » de la MSA Bourgogne pour le projet suivant :

- Acquisition d'un véhicule électrique 9 places pour faciliter l'accès aux services

**ARTICLE 2 :** Une subvention est sollicitée dans la limite de 80% sur un montant de 41 158€ HT.

**ARTICLE 3 :** Ampliation de la présente décision sera adressée :

- au représentant de l'Etat,
- à la Directrice Générale des Services pour exécution,
- à la Comptable Publique, Responsable de la trésorerie municipale.

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 18 janvier 2023

Edith GUEUGNEAU  
Maire

